

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau des Elections et de,
la Réglementation Générale
Réf.: DCL/BERG

Affaire suivie par: Bérengère SOULAGES-
PIONCHON

☎ 04 66 36 41 80

Mél :berengere.soulages-pionchon@gard.gouv.fr

Nîmes, le

06 JUIN 2019

ARRETE N°~~30-2019-06-06-005~~ fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département du Gard conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

**Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 093 - 0010 du 3 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1^{er} : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris présentée, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté n°2015 093 - 0010 du 3 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département du Gard, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication.

Le préfet,



Didier LAUGA

**Liste présentant la commune la plus peuplée de chaque canton du Gard
(Chiffres de population en vigueur au 1^{er} janvier 2019)**

Code commune	Commune la plus peuplée du canton
30133	Le Grau du Roi
30007	Alès
30028	Bagnols sur Cèze
30032	Beaucaire
30062	Calvisson
30132	La Grand Combe
30156	Marguerittes
30189	Nîmes
30202	Pont-Saint-Esprit
30210	Quissac
30211	Redessan
30141	Laudun l'Ardoise
30223	Rousson
30258	Saint Gilles
30334	Uzès
30341	Vauvert
30263	Saint Hippolyte du Fort
30351	Villeneuve Lès Avignon

